



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

PASS SANITAIRE A LA DAC : AUTORITARISME ET PRÉCIPITATION

D'Emmanuel Macron à l'administration parisienne, la gestion de la crise sanitaire ne relève toujours pas de la concertation et de la pédagogie mais bien de la précipitation et de l'autoritarisme. Le dispositif qui doit se mettre en place est contradictoire avec nos missions.

A) Mépris total pour les représentant-e-s des personnels

Lundi le décret sur le dispositif du Pass sanitaire dans les établissements culturels est publié. Le même jour vers 17h30 la DAC convoque un CT en distanciel pour le lendemain à 16h (avec un mail envoyé à une liste d'élue-e-s non mise à jour, des représentants ne sont donc pas informés). Un document est envoyé à cette liste d'élue-e-s le mardi à quelques heures de la réunion.

Les élu-e-s et mandaté-e-s en CT et CHSCT protestent alors que cette réunion ne respecte aucune des règles légales (délai de convocation et d'envoi des documents). Dans la journée sur le portail des bibliothèques, la mise en place du « contrôle sanitaire » dans nos établissements est annoncée pour ce mercredi.

La majorité des syndicats décide alors de ne pas participer à cette mascarade de consultation et demandent la convocation dans les règles d'un CT et d'un CHSCT (notamment à cause du risque d'agression). Ce mardi vers 18h l'administration convoque un nouveau CT ce mercredi matin (avec une liste erronée, plusieurs élus n'étant à l'heure actuelle toujours pas informés de cette réunion !).

Pas question pour les élu-e-s SUPAP, FO et UCP de siéger alors que toutes les règles sont totalement piétinées par l'administration.

Nous dénonçons fermement et une fois de plus la communication du Bureau des Bibliothèques qui présente le contrôle du pass sanitaire par les agents comme ayant été « décidé en Comité Technique ». La séance ayant été boycottée par la majorité des représentants des personnels, un soi-disant Comité Technique s'est tenu ce matin en présence de... trois membres !

B) Des mesures inacceptables

Les mesures préconisées que l'administration comptait imposer (hors archives de Paris et bibliothèques patrimoniales) étaient les suivantes :

- Le contrôle par les agent-e-s des pass sanitaire et de l'identité des usagers (désignées sous le terme euphémisé de « contrôle sanitaire et de concordance d'identité »)
- Contrôle effectué à l'aide de tablettes immédiatement commandées et de manière visuelle en attendant leur livraison
- Signaler les « tensions avec les usagers » via l'application ESPRI

Nous refusons cette mise en place autoritaire et précipitée de ce dispositif. Contrôler le pass sanitaire et l'identité ne fait pas partie de nos missions ni de celle d'éventuels agents de sécurité.

Mercredi 21 juillet, le gouvernement a finalement fait machine arrière et a admis que les personnels ne pouvaient pas contrôler les pièces d'identité et contrôlèrent uniquement les pass. C'est un soulagement bien sûr pour les agents, même si cela compromet évidemment l'efficacité du dispositif en facilitant la fraude.

Quoi qu'il en soit, nous continuons à refuser le principe du contrôle du pass à l'entrée des bibliothèques :

- Ces contrôles sont contradictoires avec les missions des bibliothèques / médiathèques et la promotion de la lecture publique. Alors que la vaccination est plus faible chez les plus modestes, nos établissements doivent rester ouverts à tous-tous (avec port du masque, gel hydro-alcoolique, respect des gestes barrières)
- Ces contrôles systématiques ajoutent des tâches de service public (plus lourdes même que les contrôles de jauges) alors que le réseau des bibliothèques continue à souffrir d'un manque chronique d'effectifs.
- Ces contrôles systématiques exposent les collègues à des risques d'agression (ce que reconnaît l'administration en invitant les chefs d'établissements à remplir des fiches ESPRI !).

Nous demandons la réunion des CT et CHSCT à la DAC et en central dans le respect des règles.

Nous avons appris que des établissements ne seront finalement pas concernés par le dispositif : la BPI, la BNF, les bibliothèques universitaires, et cette différence de traitement nous semble injustifiée. Nous partageons avec ces établissements un certain nombre de missions ainsi que l'accueil de publics spécifiques que nous refusons catégoriquement d'exclure du service public et qui ont déjà été durement touchés par la crise que nous traversons (personnes en situation de précarité, jeunes, étudiants...)

Comme les bibliothèques universitaires, comme la BNF, la BPI et les bibliothèques patrimoniales, nous demandons que toutes les bibliothèques, médiathèques et conservatoires de la Ville soient exemptées de ce dispositif par la Ville.

La Défenseure des droits dénonce "un contrôle d'une partie de la population par une autre" https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pass-sanitaire-la-defenseure-des-droits-denonce-un-contrôle-d-une-partie-de-la-population-par-une-autre_4709777.html

Les élu-e-s et mandaté-e-s du SUPAP-FSU de la DAC.